



Commission Administrative Paritaire catégorie B

DECLARATION LIMINAIRE

du jeudi 02 avril 2026.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Ce jour, nous devons traiter deux dossiers en disciplinaire, un a été reporté.

L'UNSA Défense alerte sur les traitements des dossiers de retraite. Toutes les catégories confondues rencontrent les mêmes problèmes de communication sur les pièces et le retour d'informations. L'incertitude sur la date effective de mise en retraite à deux mois présumés de leur départ, est très anxiogène pour nos futurs retraités.

L'UNSA Défense demande qu'un rappel soit effectué sur le fonctionnement des jours RTT. Les agents acquièrent un nombre de droits. Une partie est à la disposition de l'agent, l'autre est imposée par l'employeur. Ces droits acquis par l'agent doivent être utilisés dans l'année civile et ne peuvent pas disparaître, même au titre d'une astreinte.

Compte tenu du contexte géopolitique actuel et de l'augmentation des prix de l'énergie, *L'UNSA Défense* souhaite une adaptation de la part de l'administration, vis-à-vis des conditions de travail. Un assouplissement des modalités de télétravail pourrait être mis en place en fonction des desideratas des agents. Revoir les maillages de transports, faciliter le co-voiturage dans certaines zones, bénéficier de tickets restaurant et de l'augmentation de l'allocation journalière de télétravail. Nous attendons de l'administration qu'elle étudie ces quelques pistes de réflexion.





L'UNSA Défense dénonce l'affaiblissement du pouvoir d'achat et fait appel à l'administration pour rehausser les grilles salariales et la valeur du point d'indice, également la revalorisation des régimes indemnitaires et des différentes primes.

L'UNSA Défense aborde une question essentielle pour les personnels civils de notre ministère : celle des enquêtes de commandement. Ces enquêtes, dont la pratique s'est considérablement développée ces dernières années, soulèvent des interrogations et génèrent parfois des incompréhensions. *L'UNSA Défense* constate avec préoccupation que, selon les employeurs et les interprétations, ces procédures peuvent donner lieu à des abus ou à des situations complexes. Les personnels civils sont soumis à l'enquête administrative et non à l'enquête de commandement, qui relève généralement du règlement de discipline générale des armées. Cette distinction fondamentale doit être respectée pour garantir les droits des agents et éviter toute confusion.

Aujourd'hui, *l'UNSA Défense* alerte sur la nécessité de clarifier et d'encadrer strictement ces pratiques. Les personnels chargés de ces enquêtes ne sont ni officiers de police judiciaire ni juges, et ne doivent pas être placés dans des situations où ils pourraient être amenés à jouer un rôle qui n'est pas le leur. Afin de dissocier les deux enquêtes, *l'UNSA Défense* demande la création d'un guide pour faciliter et clarifier l'analyse des situations. Cela permettra de fournir des directives claires aux employeurs.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires nous vous remercions pour votre écoute et nous espérons des échanges fructueux dans l'intérêt des agents et dans le respect de cette CAP qui se mobilise pour porter les valeurs de notre ministère.

